l'Annuaire de 1919. Nous donnons ci-dessous une analyse des budgets provinciaux durant les cinq exercices budgétaires 1922 à 1926, chacune des sources de recettes et des causes de dépenses ayant été classifiée d'une manière uniforme, afin de permettre la comparaison; elle fait l'objet des tableaux 25 et 26, dans lesquels ces budgets sont présentés pour chaque province, tandis que le tableau 27 les résume tous. Les chiffres similaires de 1916 à 1920 ont été donnés dans l'annuaire de 1921, pages 700-705; et ceux de 1921 dans celui de 1922-23, pp. 802-815.

Pendant leur dernier exercice financier dont on possède les chiffres définitifs, terminé en 1926, le revenu ordinaire des neuf provinces s'est élevé à la somme de \$146,450,904, comparativement à \$132,398,729 en 1925, \$127,896,047 en 1924, \$117,738,244 en 1923, \$116,156,699 en 1922, \$102,030,458 en 1921, \$92,653,023 en 1920 et \$50,015,795 en 1916. La même année les dépenses ordinaires atteignaient \$144,183,178, comparativement à \$136,648,242 en 1925, \$135,159,185 en 1924, \$132,671,095 en 1923, \$112,874,954 en 1922, \$102,569,515 en 1921, \$88,250,675 en 1920 et \$53,826,219 en 1916. Ainsi, dans le court espace de dix ans, les revenus ordinaires des provinces se sont accrus de 193 p.c. en même temps que leurs dépenses ordinaires augmentaient de 168 p.c.

Entre toutes les provinces, l'Ontario possédait en 1926 les revenus les plus élevés, soit \$52,039,855, le Québec venant ensuite avec \$27,206,335 et la Colombie Britannique troisième, avec \$20,608,672. Au regard des dépenses en la même année, l'Ontario tient encore la tête avec \$51,251,781, suivi du Québec avec \$26,401,480 et de la Colombie Britannique, avec \$19,829,522. En 1926, la province la plus imposée fut la Colombie Britannique, qui préleva \$36.26, par tête de sa population; au bas de l'échelle se place l'Ile du Prince-Edouard, avec \$9.57.1

Accroissement de la taxation provinciale.—Autrefois, les subsides du gouvernement fédéral, s'ajoutant aux revenus que les provinces tiraient de leurs ressources naturelles et aux émoluments perçus pour certains services rendus aux citoyens, couvraient à peu près la totalité de leurs dépenses, supprimant dans la plupart des provinces la nécessité de toute taxation; mais cet état de choses s'est complètement transformé depuis le commencement du siècle, en raison de l'essor pris par les attributions gouvernementales. Malheureusement, on ne possède pas les chiffres de la taxation provinciale antérieurement à 1916, mais les analyses opérées par le Bureau Fédéral de la Statistique révèlent qu'en 1916 cette taxation se limitait à \$15,718,146, tandis qu'en 1926 elle atteint \$76,683,166, ayant quintuplé en dix ans. Ces chiffres sont obtenus en additionnant le produit des droits de succession, des taxes sur les compagnies, etc., et des licences et permis figurant au tableau 27.

Actif et passif des provinces.—Les bilans des provinces présentant de grandes variations, aussi bien de forme que de fond, on a longtemps reculé devant la tâche de les réunir en un bilan collectif. Dans certains cas, les ressources naturelles, telles que les forêts, les mines et les terres, appartenant encore au domaine, sont considérées comme actif, tandis que d'autres provinces n'en tiennent nul compte. Ailleurs, les édifices publics et leurs abords, les routes, les ponts, etc., sont censés représenter un actif. Avec l'aide des gouvernements provinciaux on a réussi à coordonner les éléments du tableau 28, présentant l'actif et le passif des provinces; d'autres actifs de moindre importance y sont brièvement énumérés. Le passif indirect, distingué du passif direct, consiste essentiellement en garanties d'actions et d'obligations, ainsi que cela est indiqué dans les renvois au bas de la page.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Les rapports sur les finances des gouvernements provinciaux pour 1923, 1924 et 1925 ont été publiés: on peut se les procurer en s'adressant au Bureau Fédéral de la Statistique, à Ottawa.